

■ apporter des solutions aux préoccupations exprimées par certains pays en développement quant au fait de prendre de nouveaux engagements.

Ces négociations couvrent des domaines pouvant générer des gains potentiels pour les pays en développement, notamment l'accès au marché des biens agricoles et industriels et le renforcement du système fondé sur des règles. Pour faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, il convient d'entreprendre des actions cohérentes, ce qui suppose entre autres d'inclure le commerce dans les plans de développement et de réduction de la pauvreté.

Le Canada demeure résolu à appliquer une stratégie favorisant la conclusion d'accords de libre-échange régionaux et bilatéraux ciblés qui complètent ses initiatives commerciales multilatérales. De tels accords stratégiques peuvent contribuer à l'élaboration de règles et de normes communes qui régiront le commerce international, tout en dynamisant et en généralisant le mouvement de libéralisation des échanges à l'échelle mondiale. Comme de plus en plus de pays cherchent à conclure de tels arrangements régionaux et bilatéraux, il incombe à toutes les parties de veiller à ce que ces accords soient entièrement compatibles avec les principes de l'OMC et conformes à leur esprit.

La tenue de consultations continues auprès des Canadiens et l'amélioration de la transparence continuent de figurer au rang des priorités du gouvernement, soucieux d'instaurer une stratégie internationale qui reflète les buts et les valeurs des Canadiens. Par conséquent, un vaste programme de consultations et de sensibilisation est actuellement entrepris auprès de tous les intervenants et se poursuivra tout au long du processus de négociation. Le site Web du gouvernement sur les questions de politique étrangère (www.dfaic-maeci.gc.ca/tma-nac) continuera de fournir des renseignements sur des questions de politique étrangère et d'inviter le public à faire part de ses observations sur les priorités et les objectifs des négociations.

Améliorer l'accès aux marchés des produits

PRODUITS NON AGRICOLES

En vertu du programme de Doha pour le développement entrepris dans le cadre de l'OMC, le Groupe de négociations sur l'accès aux marchés non agricoles s'est vu confier

un vaste mandat ayant pour objectif la conclusion d'un accord visant à réduire ou, suivant le cas, à éliminer les tarifs, et plus particulièrement les tarifs applicables aux produits d'exportation qui présentent un intérêt pour les pays en développement. Dans ce contexte, un des objectifs du Canada consiste à réduire et à consolider les niveaux tarifaires appliqués qui ne sont pas encore consolidés, à réduire les taux consolidés élevés et à les consolider de nouveau à des tarifs inférieurs, ainsi qu'à élargir la portée des échanges en franchise de droits. En outre, nous appuyons l'élimination des tarifs réduits et l'optimisation de l'usage des taux *ad valorem*.

La première année de travail dans le cadre du Groupe de négociations sur l'accès aux marchés non agricoles a surtout été axée sur la négociation des modalités (c.-à-d. des méthodes permettant d'atteindre les objectifs de libéralisation du commerce). Voici quelques modalités possibles : l'adoption d'une approche s'appuyant sur une formule, qui permet de réduire les tarifs en fonction d'une formule mathématique; l'approche sectorielle, qui permet d'éliminer ou d'harmoniser les tarifs de certains secteurs; enfin, la méthode des demandes et des offres, qui prévoit la tenue de négociations sur des numéros tarifaires précis. Le Canada appuie l'utilisation combinée de ces approches, étant donné qu'aucune d'entre elles, prise séparément, ne permettrait d'atteindre pleinement nos objectifs d'exportation. Dans ce contexte, le Canada préconise une participation accrue dans des accords sectoriels existants et a également proposé d'élaborer de nouveaux accords pour les marchandises environnementales, les produits de la forêt, le poisson et les produits du poisson, les engrais, le matériel énergétique et les métaux non ferreux. Nous étudions également des propositions sectorielles présentées par d'autres membres de l'OMC.

Le Groupe de négociation sur l'accès aux marchés non agricoles a également pour mandat de poursuivre les efforts visant à réduire ou à éliminer les barrières non tarifaires actuellement en place qui restreignent indûment les échanges. À cet égard, le Canada a déclaré que les gouvernements devaient conserver le droit d'appliquer des mesures appuyant des objectifs légitimes, tout en réglementant les échanges dans l'intérêt public, de la manière la moins restrictive possible. Le Canada est d'avis que le mandat du Groupe de négociation sur l'accès aux marchés non agricoles ne touche que les barrières non tarifaires qui ne sont pas couvertes par des règles et des ententes existantes, et que la portée des travaux éventuels du Groupe dans ce domaine reste à prouver.